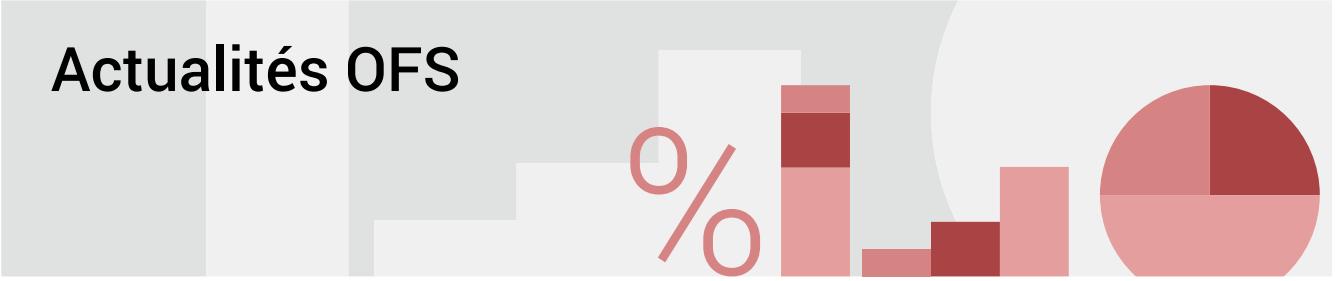
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS



15 Éducation et science

Neuchâtel, novembre 2026

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

L'obtention d'un titre du degré tertiaire après un certificat fédéral de capacité

Cette publication analyse l'obtention d'un titre du degré tertiaire après un certificat fédéral de capacité par des jeunes qui n'ont pas obtenu une maturité professionnelle intégrée[1].

Au total, sur les 47 595 titulaires d'un CFC obtenu en 2012, 38% disposent, 12 ans plus tard, d'un titre du degré tertiaire:
- **15% ont obtenu un brevet fédéral, 12% un diplôme d'une école supérieure, et 9% ont obtenu un bachelor d'une haute école spécialisée ou d'une haute école pédagogique[2].**

L'obtention de ces titres dépend des caractéristiques du CFC ou de l'entreprise formatrice. Ainsi, elle varie de:
- **23% selon que le domaine de formation du CFC est «Vente en gros et au détail» à 59% pour le «Personnel soignant»;**
- **27% si la section économique de l'entreprise formatrice est «Hébergement et restauration», à 60% s'il s'agit d'«Activités financières et d'assurance»;**
- **30% si le CFC a été obtenu dans une micro-entreprise à 43% s'il s'agit d'une grande entreprise.**

L'obtention d'un titre du degré tertiaire dépend également de l'origine socio-économique des jeunes:
- **L'obtention est notamment de 56% si l'un des parents possède un titre d'une haute école; contre 27% dans le cas des parents sans formation postobligatoire.**

Entamer une formation tertiaire après le CFC est souvent couronnée de succès et 79% des jeunes qui ont commencé ce type de formation ont également obtenu un titre du degré tertiaire.

Enfin, la contribution des titulaires d'un CFC à la tertiarisation[3] est importante: ils ont contribué pour 46% au nombre total de titres du tertiaire délivrés aux certifiés du degré secondaire II de 2012.

Introduction

Cette publication s'intéresse au parcours de formation consécutif à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) et à l'accès à un titre du degré tertiaire après le CFC. Ces aspects sont mis en relation avec différents facteurs, comme les caractéristiques du CFC (OFS, 2018) ou de l'entreprise formatrice (Grønning, Trede, 2019). Nous nous intéressons aussi à l'impact du milieu d'origine (CSRE, 2023, 2026; OFS 2018; OFAS 2025).

L'analyse de la transition vers le degré tertiaire se focalise généralement sur les titulaires d'une maturité[4]. Or, près de deux tiers des jeunes en Suisse obtiennent un certificat fédéral de capacité (CFC) comme premier titre du degré secondaire II et leur passage vers le degré tertiaire est encouragé par le système de formation suisse. Examiner l'obtention du titre du degré tertiaire de ce groupe de jeunes est donc un sujet important dans le contexte de pénurie de personnel qualifié en Suisse.

Deux voies d'accès dans le degré tertiaire s'offrent après l'obtention d'un CFC: la formation professionnelle supérieure (FPS), accessible directement après le CFC et une expérience professionnelle selon le titre visé ou le domaine des hautes écoles (HE), via l'obtention au préalable d'un certificat de maturité.

[1] MP1

[2] Environ 1,4% des titulaires d'un CFC ont obtenu d'autres titres de la FPS.

[3] Par le terme «tertiarisation», on entend le passage à un niveau de formation du degré tertiaire en réponse au besoin croissant de l'économie en personnes ayant ce niveau de formation (voir aussi Kriesi & Leemann 2020).

[4] gymnasiale, professionnelle ou spécialisée

38% des jeunes obtiennent un diplôme du degré tertiaire dans les 12 ans après leur CFC

Alors que la publication de l'OFS (2018) a porté principalement sur l'entrée dans le degré tertiaire après un CFC, cette publication se focalise sur l'obtention du titre.

Les résultats du graphique gr-f-15.10.04.07 montrent qu'au total, douze ans après leur certification en 2012, 38% des titulaires d'un CFC ont obtenu un premier titre du degré tertiaire: pour 15% d'entre eux, il s'agit d'un brevet fédéral (BF), pour 12% d'un diplôme d'école supérieure (ES) et pour 9% d'un bachelor d'une haute école spécialisée ou pédagogique (HES/HEP). Enfin, moins d'un pourcent des titulaires d'un CFC a obtenu un bachelor universitaire (0,8%) ou un autre titre de la FPS (0,6%)[5].

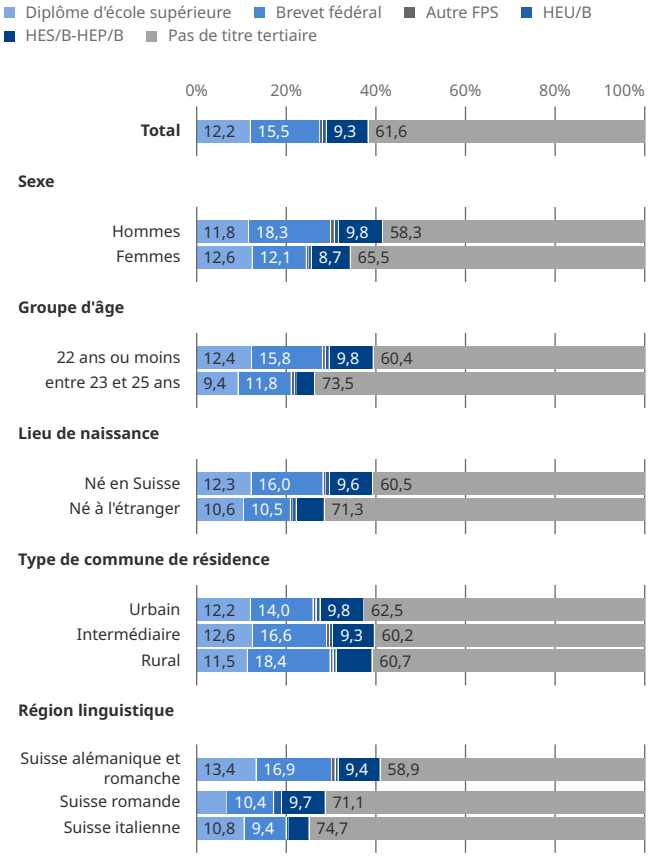
L'obtention d'un titre du degré tertiaire est plus élevée chez les hommes (environ 42%), les personnes âgées de moins de 23 ans au moment de leur certification (40%), les personnes nées en Suisse (40%), ainsi que les personnes qui résident en Suisse alémanique et romanche (41%). À l'inverse, 62% des titulaires d'un CFC n'ont obtenu aucun titre du degré tertiaire. Parmi les groupes où cette proportion s'élève à environ 70%, on compte les personnes nées à l'étranger, celles qui résident en Suisse romande ou en Suisse italienne, ou encore les personnes qui ont obtenu leur CFC après 23 ans. Ces catégories sont globalement minoritaires au sein de l'ensemble des titulaires d'un CFC car ces personnes optent davantage pour des formations générales du degré du secondaire II (OFS, 2018).

Si l'on considère les titres obtenus, le BF est notamment fréquent parmi les hommes (18% contre 12% pour les femmes), les personnes nées en Suisse (16% contre 10% parmi celles nées à l'étranger), les personnes de Suisse alémanique et romanche (17% contre 10% pour les Suisses-romands et 9% pour les Suisses-italiens) et les personnes issues de zones rurales et intermédiaires (18% et 17% contre 14% pour les personnes issues des zones urbaines).

L'obtention du diplôme ES se répartit de manière plutôt homogène entre les groupes sociodémographiques considérés, à une exception près: les titulaires romands d'un CFC sont proportionnellement nettement moins nombreux à obtenir ce titre que leurs homologues alémaniques (7% contre 13%). Ce résultat reflète en partie le fait que certaines formations[6] sont dispensées dans des ES en Suisse alémanique alors qu'elles relèvent des hautes écoles spécialisées en Suisse romande.

Enfin, le titre d'une HES ou d'une HEP constitue le titre moins souvent obtenu. Il est le plus souvent décroché, par les hommes, les personnes ayant obtenu leur CFC à moins de 23 ans, les personnes nées en Suisse, celles issues de zones urbaines et par les Suisses-romands (avec une part d'environ 10% des titulaires d'un CFC). Son obtention est moins fréquente en particulier chez personnes ayant obtenu leur CFC entre 23 et 25 ans (4%), les Suisses-italiens (5%) et les personnes nées à l'étranger (6%).

Obtention d'un titre du degré tertiaire dans les 12 ans après un CFC obtenu en 2012, selon les caractéristiques socio-démographiques au moment du CFC



Autre FPS: diplôme postgrade d'école supérieure, diplôme fédéral et titre de la FPS non réglementé.

État des données: 07.11.2025 gr-f-15.10.04.07
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) © OFS 2026

Selon les domaines de formation du CFC: entre 23 et 59% de titulaires d'un CFC obtiennent un titre du degré tertiaire

La poursuite au degré tertiaire après l'obtention du CFC dépend dans une large mesure du domaine de formation dans lequel le CFC a été obtenu (OFS, 2018).

Comme le montrent les résultats présentés dans cette section (cf. graphique gr-f-15.10.04.08), c'est le domaine «Personnel soignant» (59%) qui compte le plus d'obtentions d'un titre du degré tertiaire, suivi par le domaine «Comptabilité, marketing et secrétariat» (51%). À l'inverse, parmi les domaines qui en comptent le moins se trouvent notamment «Services aux particuliers» et «Vente en gros et au détail» (environ 23% chacun).

Certains domaines débouchent principalement sur certains titres. Les domaines «Personnel soignant» (47%) et «Protection sociale» (19%) figurent parmi ceux avec un nombre élevé de diplômés ES. À l'inverse, les domaines «Service de transport»

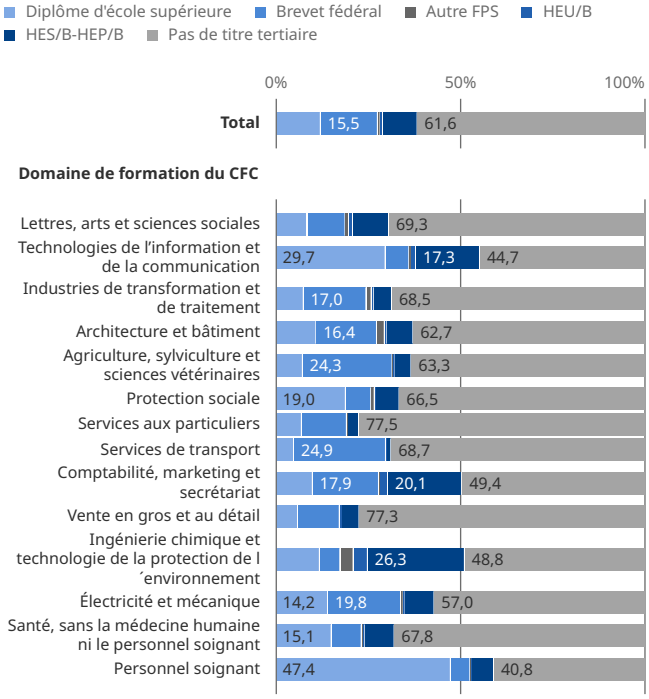
[5] 0,22% ont obtenu un diplôme fédéral

[6] notamment les soins infirmiers, l'une des principales filières de formation ES

et «Agriculture, sylviculture et sciences vétérinaires» mènent principalement au BF (respectivement 25% et 24%). D'autres domaines mènent, dans des proportions similaires, à plusieurs titres. 18% des titulaires d'un CFC en «Comptabilité, marketing et secrétariat» ont obtenu un BF et 20% ont obtenu un titre HES/HEP. Enfin, 20% de ceux du domaine «Électricité et mécanique» ont obtenu un BF et 14% un diplôme d'une ES.

La diversité des parcours au sein d'un domaine peut s'expliquer par la diversité des professions[7] que le domaine regroupe, et par les offres de formation et les attentes concernant les qualifications supplémentaires.

Obtention d'un titre du degré tertiaire dans les 12 ans après un CFC obtenu en 2012, selon le domaine de formation du CFC



Autre FPS: diplôme postgrade d'école supérieure, diplôme fédéral et titre de la FPS non réglementé. Seuls les domaines comptant plus de 1 000 titulaires d'un CFC sont représentés, tous les domaines sont pris en compte dans le total.

État des données: 07.11.2025
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04.08
© OFS 2026

Selon la section économique de l'entreprise formatrice: entre 27 et 60% de titulaires d'un CFC obtiennent un titre du degré tertiaire

Parmi les titulaires d'un CFC de 2012, une très large majorité (92%) a effectué une formation duale (c'est-à-dire, en même temps à l'école et dans l'entreprise[8]). L'entreprise formatrice dans laquelle la formation a été suivie influence non seulement la réussite de l'apprentissage, mais aussi la poursuite ultérieure de la formation. Le secteur et la taille de l'entreprise contribuent à définir différentes opportunités de carrière après l'apprentissage (Müller, Gollob, Hedinger, 2024; Grønning, Trede, 2019).

Certaines sections économiques (voir graphique gr-f-15.10.04.09) se caractérisent par une forte proportion de titulaires d'un CFC qui obtiennent ensuite un titre du degré tertiaire. Il s'agit notamment des sections économiques «Activités financières et d'assurance» (60%), «Activités spécialisées, scientifiques et techniques» (53%) et «Information et communication» (51%). À l'inverse, d'autres se caractérisent par un pourcentage inférieur à la moyenne: «Hébergement et restauration» et «Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles» (respectivement 27% et 29%). Un titre du degré tertiaire est par ailleurs plus fréquemment obtenu si l'apprentissage a été effectué dans une moyenne ou grande entreprise, plutôt que dans une petite ou micro-entreprise[9].

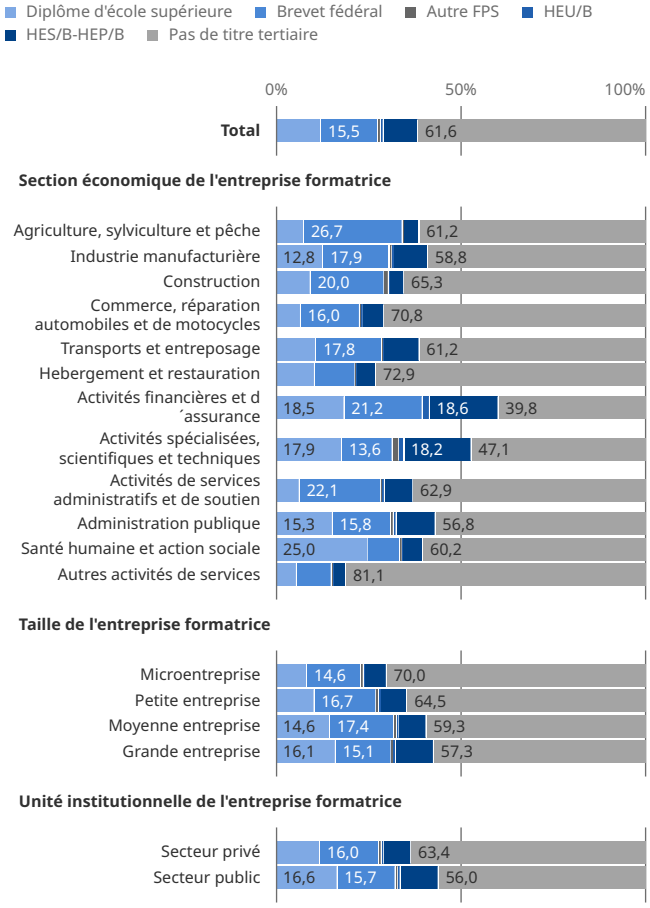
Enfin, tout comme pour les domaines de formation, certaines sections économiques débouchent principalement sur certains types de titres du degré tertiaire. Par exemple, les sections «Agriculture, sylviculture et pêche», «Activités de services administratifs et de soutien» ainsi que «Construction» conduisent plus que les autres au BF (avec respectivement 27%, 22% et 20% contre 15% pour l'ensemble). Cette qualification est souvent requise pour l'avancement vers les postes à responsabilités dans les professions de ces secteurs. En revanche, environ 25% des titulaires d'un CFC dans la section «Santé humaine et action sociale» décrochent comme premier titre du degré tertiaire un diplôme ES (contre 12% pour l'ensemble). Enfin, les sections «Activités spécialisées, scientifiques et techniques» et «Activités financières et d'assurance» mènent tout autant vers un diplôme ES, un BF que vers un titre d'une haute école.

[7] Une liste des professions les plus représentées par domaine de formation est disponible en annexe de la publication.

[8] C'est pourquoi nous n'analysons pas spécifiquement les trajectoires après une formation en école à plein-temps.

[9] Des analyses de régression confirment qu'il s'agit là d'un résultat indépendant des métiers proposés.

Obtention d'un titre du degré tertiaire dans les 12 ans après un CFC obtenu en 2012, selon les caractéristiques de l'entreprise formatrice pendant l'apprentissage



Autre FPS: diplôme postgrade d'école supérieure, diplôme fédéral et titre de la FPS non réglementé. Seules les sections économiques comptant plus de 700 titulaires d'un CFC sont représentées, toutes les sections sont prises en compte dans le total.

État des données: 07.11.2025
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04.09
© OFS 2026

Plus de 50% de titulaires d'un CFC avec un titre du degré tertiaire si au moins un parent a lui aussi ce niveau d'études

Tandis que le CFC constitue un titre permettant de s'intégrer rapidement dans la vie active, la poursuite des études répond notamment à un objectif d'évolution professionnelle ou personnelle[10]. De nombreux facteurs influencent ces parcours; l'obtention d'un titre du degré tertiaire étant aussi liée au milieu d'origine (OFS, 2025, CSRE, 2023; Kriesi & Leeman, 2020). Cette section examine l'obtention d'un titre du degré tertiaire selon le niveau de formation des parents des titulaires d'un CFC et le revenu professionnel équivalent du ménage (graphiques gr-f-15.10.04.10).

Plus de la moitié des titulaires d'un CFC dont au moins un parent est diplômé du degré tertiaire obtient un titre du degré tertiaire (respectivement 51% si les parents ont un titre de la formation professionnelle supérieure et 56% pour ceux ayant un titre d'une haute école). L'écart dans l'obtention d'un titre du degré tertiaire est de 29 points de pourcentage entre ceux dont au moins un parent est diplômé d'une haute école (56%) et ceux dont les parents ne détiennent aucun titre postobligatoire (27%).

On observe des différences importantes selon le type de titre obtenu: parmi les personnes dont au moins un parent possède un titre d'une haute école, 29% ont également décroché ce type de titre (contre 15% pour ceux dont les parents ont un titre de la FPS). À l'inverse, lorsque le plus haut niveau de formation des parents correspond à la FPS, 36% obtiennent également ce type de titre.

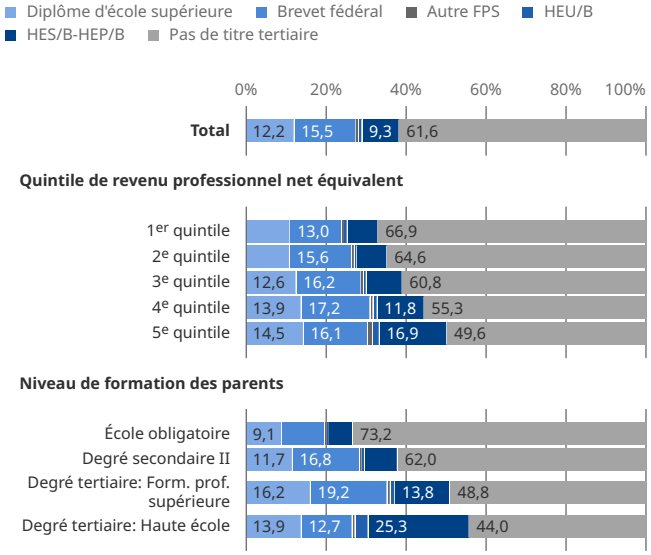
En ce qui concerne l'obtention d'un titre du degré tertiaire selon le revenu professionnel équivalent du ménage, la part de titulaires d'un CFC ayant obtenu un titre est de 50% chez ceux issus des ménages qui sont dans le quintile le plus élevé (5^{e} quintile), soit 17 points de plus que pour ceux issus du quintile le plus bas (1er quintile; 33%). La part des titulaires d'un CFC accédant à un titre d'une haute école est également plus élevée parmi les titulaires issus des ménages du quintile le plus élevé (19% contre 9% pour ceux du quintile le plus bas).

Si l'on examine ces deux facteurs conjointement et en tenant également compte, dans le cadre d'une analyse de régression, des autres dimensions (voir l'encadré 1), on constate que, bien que les deux facteurs socio-économiques étudiés exercent une influence significative sur l'obtention d'un titre du degré tertiaire, le niveau d'études des parents est bien plus étroitement lié à l'obtention d'un titre du degré tertiaire que le revenu professionnel équivalent du ménage[11].

[10] Pour plus détails sur la motivation à entreprendre une FPS, voir p. ex. les tableaux de l'enquête de l'OFS sur la formation professionnelle supérieure, chapitre 4, sur le lien suivant: Conditions de formation des candidats aux examens de la formation professionnelle supérieure: Tableaux détaillés de la publication – 2019 | Données – Tableau

[11] Les résultats de la régression sont disponibles sur Internet.

Obtention d'un titre du degré tertiaire dans les 12 ans après un CFC obtenu en 2012, selon le contexte socio-économique au moment de l'obtention du CFC



Autre FPS: diplôme postgrade d'école supérieure, diplôme fédéral et titre de la FPS non réglementé. L'information sur le niveau de formation des parents est issue du RS, les intervalles de confiances sont disponibles sur Internet. Sans le groupe de jeunes pour lequel les informations correspondantes ne sont pas disponibles. Ce groupe est cependant inclus dans le total.

État des données: 07.11.2025
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04.10
© OFS 2026

Il convient toutefois de noter que, les deux facteurs – le revenu professionnel du ménage et le niveau de formation des parents – influencent l'accès au degré tertiaire en conditionnant en amont l'obtention du titre du secondaire II et le type de certification obtenu (OFS, 2025: CSRE, 2023, 2026; OFAS, 2025).

Encadré 1: Population d'analyse, données et méthode

La population d'analyse est basée sur les personnes de la population résidante permanente, ayant obtenu en 2012, à l'âge de 25 ans ou moins, un certificat fédéral de capacité (CFC) sans maturité professionnelle la même année (Maturité professionnelle de type I)[12]. Les analyses incluent les 47 595 personnes qui n'ont pas quitté la Suisse pendant les 12 ans[13] suivant l'obtention du CFC en 2012.

Tous les premiers titres du degré tertiaire obtenu dans les 12 ans après un CFC de 2012 sont inclus dans les analyses[14]. Les titres suivants font l'objet d'une analyse systématique: Diplôme d'école supérieure (ES), Brevet fédéral (BF) et titre d'une haute école (spécialisée HES, pédagogique HEP, universitaire HEU). Les titres ayant été obtenus par moins de 300 personnes (diplôme postgrade ES, diplôme fédéral et FPS non réglementé) sont regroupés dans la catégorie «Autre FPS».

L'obtention du titre du degré tertiaire et les parcours de formation sont analysés en lien avec les dimensions d'analyse – sociodémographiques de base ou thématiques, suivantes:

1. Les facteurs sociodémographiques: groupe d'âge, sexe, région linguistique, lieu de naissance, type de commune.
2. Les facteurs liés au CFC obtenu: le type et le domaine de formation.
3. L'origine socio-économique des titulaires d'un CFC: le niveau du revenu professionnel équivalent du ménage[15], le niveau de formation des parents[16].
4. Les facteurs liés à l'entreprise formatrice: la section économique, le type et la taille de l'entreprise.

La publication privilégie les résultats des analyses descriptives bivariées. Cependant, tous les facteurs énumérés ci-dessus ont été intégrés dans des modèles de régression afin de mesurer leurs influences simultanées sur la probabilité d'obtenir un titre du degré tertiaire. La publication ne présente que les résultats pertinents ou liés aux facteurs statistiquement significatifs dans l'analyse de régression. L'ensemble des résultats se trouve sur Internet.

[12] Comme les données de formation disponibles ne remontent pas au-delà de 2012, il n'est pas certain que le CFC de 2012 corresponde à la première qualification du degré secondaire II obtenu. Cependant, la limite d'âge de 25 ans pour l'obtenir réduit le risque qu'il s'agisse d'un deuxième titre.

[13] en raison de la disponibilité des données longitudinales

[14] pour plus d'informations sur les formations, examen et les diplômes proposés par la FPS, voir: https://www.sbfi.admin.ch/fr/formation-professionnelle-superieure

[15] Pour les définitions et mesures du revenu professionnel équivalent du ménage, voir p. ex. OFS (2025). Dans la présente publication, ce facteur est mesuré 2 ans avant l'obtention de CFC.

[16] Il s'agit de la variable issue du Relevé structurel, enquête par échantillonnage. Si l'on regroupe les Relevés de 2010 à 2012 on dispose des données pour 15 728 personnes de la population analysée (33%).

85% des titulaires d'un CFC ont continué vers la FPS sans suivre d'autre formation préalable

Cette partie examine plus particulièrement les trajectoires des titulaires d'un CFC qui ont mené à l'obtention d'un diplôme FPS. Combien ont-ils d'abord tenté d'obtenir un diplôme d'une haute école ou au contraire, combien n'ont été que dans des formations de la FPS après le CFC ?

Encadré 2 : Typologie des trajectoires de l'obtention d'un titre de la FPS

Nous définissons une typologie simplifiée de parcours dans le but de savoir quelle est la proportion de titulaires d'un CFC qui a obtenu un titre FPS (soit 13 457 personnes) après avoir débuté dans une autre formation (p. ex. dans une haute école)[17] et quelle est la proportion qui a obtenu «directement» le titre, c'est-à-dire en ne suivant que des formations FPS après le CFC.

Les catégories sont les suivantes[18]:

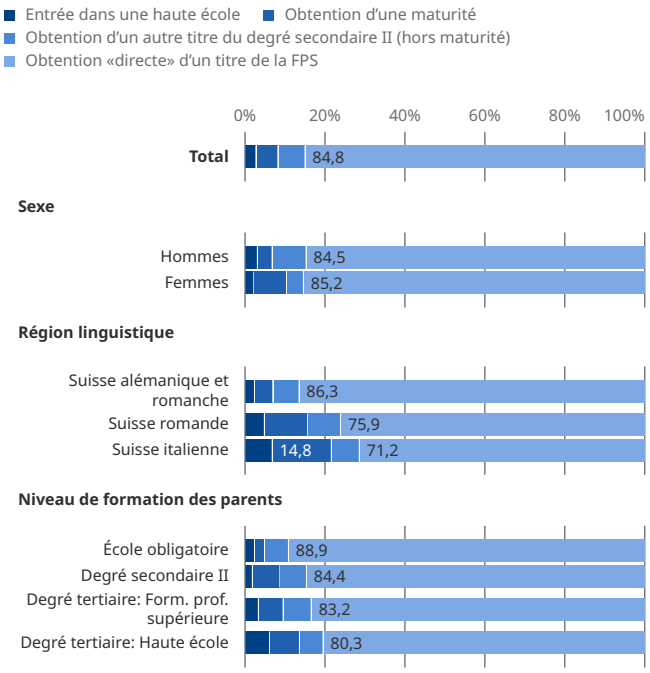
1. Entrée dans une haute école
2. Obtention d'une maturité[19, 20]
3. Obtention d'un autre titre du degré secondaire II (hors maturité)
4. Obtention «directe» d'un titre de la FPS.

85% de ceux qui ont obtenu un titre de la FPS, l'ont fait sans avoir suivi d'autres études après l'obtention de leur CFC (voir graphique gr-f-15.10.04.11) et 15% des titulaires d'un CFC ont obtenu leur titre de la FPS après avoir suivi d'autres études.

En particulier, 3% des titulaires d'un CFC sont entrés dans une haute école (sans obtenir un titre) avant de décrocher leur diplôme FPS. Cette proportion monte à 5% et même à 7% respectivement en Suisse Romande et en Suisse italienne. À ces chiffres, on peut ajouter environ 6% de personnes qui ont obtenu une maturité, sans être entrés dans une haute école, avant d'obtenir leur titre de la FPS. Enfin, 7% des titulaires d'un CFC ont obtenu un autre titre du degré secondaire II (hors maturité). Il peut s'agir par exemple pour eux soit d'une réorientation ou encore de l'acquisition d'un titre complémentaire avant l'obtention d'un titre de la FPS.

Trajectoire d'obtention d'un titre de la FPS dans les 12 ans après l'obtention d'un CFC, selon les dimensions d'analyse

Seuls les titulaires d'un CFC de 2012 qui ont obtenu comme premier titre du degré tertiaire un diplôme de la FPS (N= 13 457)



L'information sur le niveau de formation des parents est issue du RS, les intervalles de confiances sont disponibles sur Internet. Sans le groupe de jeunes pour lequel les informations correspondantes ne sont pas disponibles. Ce groupe est cependant inclus dans le total.

État des données: 07.11.2025
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04.11
© OFS 2026

Les personnes dont au moins un des parents possède un titre du degré tertiaire ont été proportionnellement un peu plus nombreux à passer soit par une maturité soit par une entrée dans une haute école avant le titre FPS (au total 10% et 14% respectivement selon si les parents ont un titre de la FPS ou d'une haute école).

Selon le domaine de formation du CFC: entre 3 et 22% suit une autre formation avant l'obtention du titre de la FPS

La répartition des trajectoires de l'obtention du titre de la FPS selon les domaines de formation CFC (cf. graphique gr-f-15.10.04.12) reflète en partie les résultats concernant l'obtention du premier titre (cf. graphique gr-f-15.10.04.08). On y distingue, d'un côté, les domaines dans lesquels la plupart des titulaires d'un CFC obtiennent un titre de la FPS, et dans lesquels on constate aussi une part faible de personnes ayant obtenu une maturité

[17] De nombreuses raisons expliquent pourquoi la FPS n'est pas toujours le premier «choix» après un CFC. Par exemple, les hautes écoles représentent un autre débouché possible, accessible après le CFC et moyennant une maturité professionnelle de type II.

[18] Ces catégories sont très simplifiées au regard de la complexité des parcours. Par exemple, il est possible qu'une personne relevant de la catégorie 1 («entrée dans une haute école») ait connu un échec antérieur dans une formation professionnelle supérieure.

[19] La grande majorité obtient une maturité professionnelle de type II.

[20] La maturité professionnelle, effectuée en tant que formation complémentaire après l'apprentissage (MP2) n'a pas toujours pour but la poursuite des études. Ce titre, peut être directement mis à profit sur le marché du travail (voir p. ex. Rastoldo, Hrizi & Mouad, 2023 ; Trede et al., 2020).

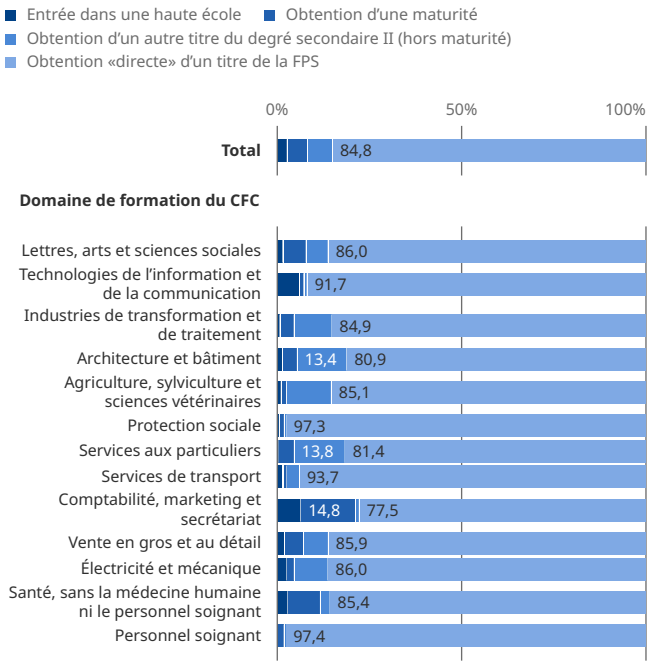
(avec ou sans entrée ultérieur dans une haute école) avant le titre de la FPS et, de l'autre, les domaines avec une part importante des CFC qui se diplôment ensuite dans une haute école.

Les domaines dans lesquels on observe une plus forte proportion de personnes entrant dans une haute école ou ayant obtenu une maturité avant leur titre de la FPS sont notamment «Comptabilité, marketing et secrétariat» (resp. 7% et 15%) et «Santé, sans la médecine humaine ni le personnel soignant» (resp. 3 et 9%). À l'inverse, cette proportion est la plus faible en particulier pour les personnes ayant obtenu leur CFC en «Protection sociale», «Agriculture, Sylviculture et sciences vétérinaires», «Service de transport» ou encore «Personnel soignant» (avec environ 1% ou moins).

Enfin, les titulaires des domaines «Protection sociale» ou «Personnel soignant» sont de manière générale les moins souvent concernés par les passages par d'autres études que ce soit dans une haute école ou dans le degré secondaire II.

Trajectoire d'obtention d'un titre de la FPS dans les 12 ans après l'obtention d'un CFC, selon le domaine de formation du CFC

Seuls les titulaires d'un CFC de 2012 qui ont obtenu comme premier titre du degré tertiaire un diplôme de la FPS (N= 13 457)



Seuls les domaines comptant plus de 100 personnes de la cohorte des CFC 2012 sont représentés. Tous les domaines sont pris en compte dans le total.

État des données: 07.11.2025 gr-f-15.10.04.12
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)
© OFS 2026

79% d'obtention d'un titre du degré tertiaire pour ceux qui ont continué après le CFC

Afin d'obtenir une vue d'ensemble de la cohorte des titulaires d'un CFC en termes d'accès au degré tertiaire, cette partie traite également des personnes qui n'ont pas réussi à obtenir un titre dans ce degré malgré qu'ils aient entamé des formations dans ce degré. L'échec ou l'abandon des études dans le degré tertiaire peut s'expliquer par de multiples facteurs. Il peut s'agir par exemple tout aussi bien d'un manque de soutien de la part de l'employeur (qu'il soit financier ou autre[21]) que de difficultés à concilier l'emploi, les études et la vie de famille. En outre, la difficulté des études peut être à l'origine d'un abandon de la formation du degré tertiaire.

Encadré 3: Typologie des trajectoires dans le degré tertiaire

L'analyse inclut 23 247 personnes ayant soit tenté d'obtenir un titre du degré tertiaire soit celles qui l'ont effectivement obtenu. Nous nous intéressons ici uniquement aux personnes ayant eu au moins un enregistrement étudiant ou examen dans le degré tertiaire. Les personnes ayant été inscrite dans la formation pour l'année scolaire 2023/2024 sont considéré comme étant encore en formation.

Nous distinguons les catégories suivantes:

1. Réussite dans le degré tertiaire[22]
2. Non-réussite dans le degré tertiaire: cette catégorie comprend les situations suivantes:
 - échec à l'examen de la FPS sans réussite ultérieure;
 - entrée dans la FPS sans passage à l'examen;
 - entrée dans une haute école sans obtention de titre[23]
3. En formation dans le degré tertiaire en 2023/2024

Étant donné que les relevés des étudiants, du fait de la modularité des formations, est lacunaire pour la FPS, il n'est pas possible de faire une typologie plus détaillée distinguant la FPS des hautes écoles.

Enfin, il s'agit ici d'une approximation de la réussite, car d'une part, des personnes ont suivi des cours de brevet sans avoir peut-être eu l'intention de se présenter à l'examen. D'autre part, la statistique des élèves n'est pas en mesure de relever toutes les participations à la formation de la FPS.

[21] Pour plus détails sur les coûts de formation professionnelle supérieure, voir p. ex. rapport sur l'éducation en Suisse (2026) ou les tableaux de l'enquête de l'OFS sur la formation professionnelle supérieure, chapitre 5, sur le lien suivant: Conditions de formation des candidats aux examens de la formation professionnelle supérieure: Tableaux détaillés de la publication – 2019 | Données – Tableau.

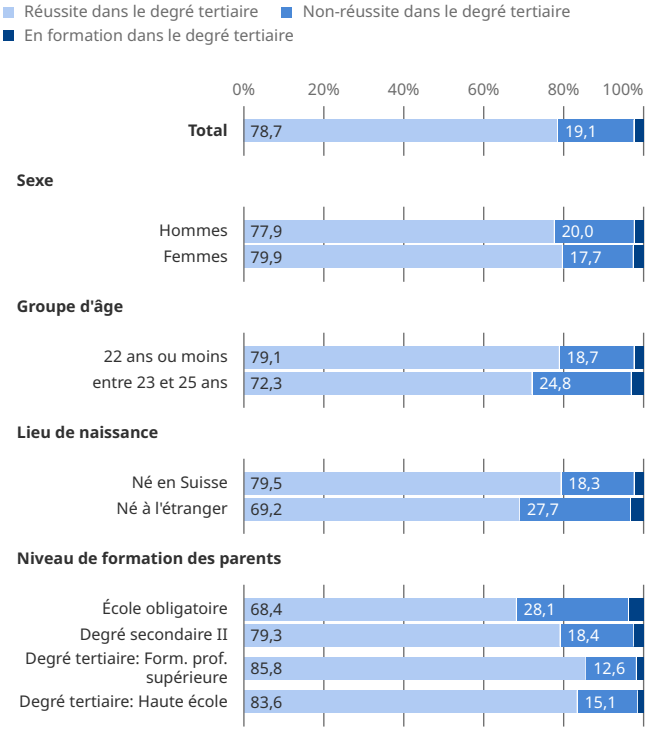
[22] Des informations détaillées sur le taux de réussite dans les études dans les ES sont disponibles sur les pages suivantes: Degré tertiaire – Formation professionnelle supérieure | Office fédéral de la statistique – OFS. Pour les HES, elles sont disponibles dans le document suivant: Transitions et parcours dans le degré tertiaire: Graphiques et tableaux – 2012–2024 | Données – Tableau.

[23] L'information sur l'échec à l'examen n'est pas disponible pour les hautes écoles, celle-ci n'étant pas relevé dans la banque de données des étudiants et diplômes du système d'information universitaire suisse (SIUS).

Les résultats présentés dans le graphique gr-f-15.10.04.13 montrent qu'au total, parmi ceux qui ont continué vers le degré tertiaire, la part de réussite s'élève à environ 79% alors que la proportion d'échec ou d'abandon se situe à 19%. Cette dernière est un peu plus élevée chez les titulaires d'un CFC qui sont nés à l'étranger (28%) et chez ceux ayant obtenu leur CFC entre 23 et 25 ans (25%).

Trajectoire de réussite dans le degré tertiaire après l'obtention d'un CFC, selon les dimensions d'analyse

Seuls les titulaires d'un CFC de 2012 ayant soit tenté d'obtenir un titre du degré tertiaire soit celles qui l'ont effectivement obtenu (N=23 247)



L'information sur le niveau de formation des parents est issue du RS, les intervalles de confiances sont disponibles sur Internet. Sans le groupe de jeunes pour lequel les informations correspondantes ne sont pas disponibles. Ce groupe est cependant inclus dans le total.

État des données: 07.11.2025
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04.13
© OFS 2026

Une réussite plus fréquente si les parents sont diplômés du tertiaire

La part de réussite varie sensiblement selon le niveau de formation des parents. Elle se situe autour de 85% pour les titulaires d'un CFC dont les parents ont atteint un niveau tertiaire, tandis qu'elle est de 68% pour ceux dont les parents ont achevé uniquement la scolarité obligatoire. L'écart de réussite entre ces deux groupes avoisine donc environ 17 points de pourcentage[24].

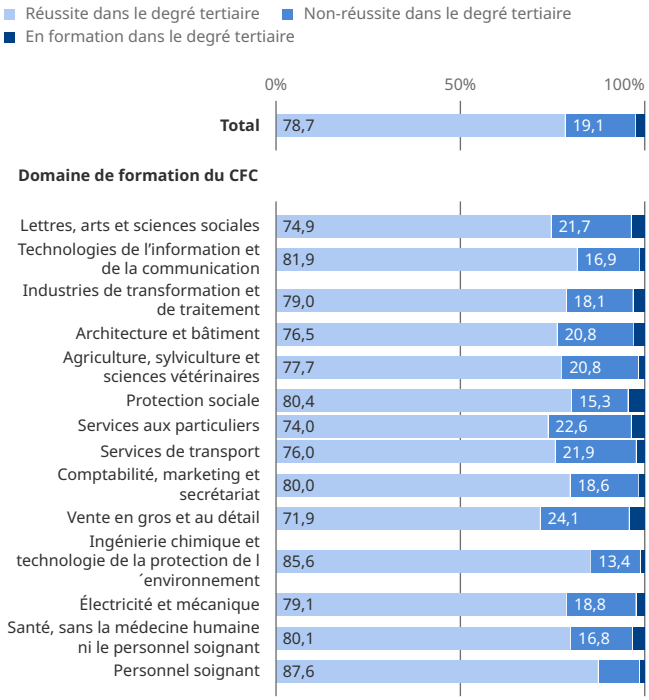
Une réussite qui va de 72% à 88% selon le domaine de formation CFC

On constate des pourcentages de réussite très variables entre les différents domaines de formation (cf. graphique gr-f-15.10.04.14), celle-ci allant de 72% pour «Vente en gros et au détail» à 88% pour le domaine «Personnel soignant».

Certains domaines affichent une part de réussite importante, par exemple «Personnel soignant» (88%), «Ingénierie chimique et technologie de la protection de l´environnement» (86%), «Technologies de l'information et de la communication» (82%), «Comptabilité, marketing et secrétariat» (80%), ou encore «Protection sociale» (80%).

Trajectoire de réussite dans le degré tertiaire après l'obtention d'un CFC, selon le domaine de formation du CFC

Seuls les titulaires d'un CFC de 2012 ayant soit tenté d'obtenir un titre du degré tertiaire soit celles qui l'ont effectivement obtenu (N=23 247)



État des données: 07.11.2025
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04.14
© OFS 2024

[24] Cet écart pourrait aussi être lié à la différence de niveau d'aspiration et de ressources disponibles nécessaires pour réussir, qui dépend de la position sociale d'origine (voir p. ex. Boudon, 1975).

7% des titulaires d'un CFC obtiennent un deuxième titre du degré tertiaire dans les 12 ans

L'enchaînement de titres du degré tertiaire ouvre potentiellement la voie vers des emplois plus qualifiés, de meilleures perspectives de carrière et des revenus. Il s'inscrit dans la continuité d'un parcours de formation influencée aussi par le milieu d'origine.

L'importance des titres complémentaires du degré tertiaire dépend d'abord de la filière de formation. Dans les HES, le bachelor est le titre de référence (CSRE, 2023). Dans la FPS, l'enchaînement des titres permet de cumuler des compétences techniques, en gestion ou en direction. Dans certains domaines d'activité, ce cumul est indispensable pour accéder à des postes à responsabilités ou pour lancer une activité indépendante[25].

Parmi les titulaires d'un CFC ayant déjà obtenu un titre du degré tertiaire, 19% ont décroché un deuxième titre (soit 7% de l'ensemble des CFC, cf. graphique gr-f-15.10.04.15).

Encadré 4: La progression dans le degré tertiaire

L'analyse inclut 18 287 personnes ayant obtenu un premier titre du degré tertiaire.

La progression dans le degré tertiaire est évaluée en comparant les niveaux hiérarchiques (au sens de la classification CITE[26]) des deux premiers titres de ce degré.

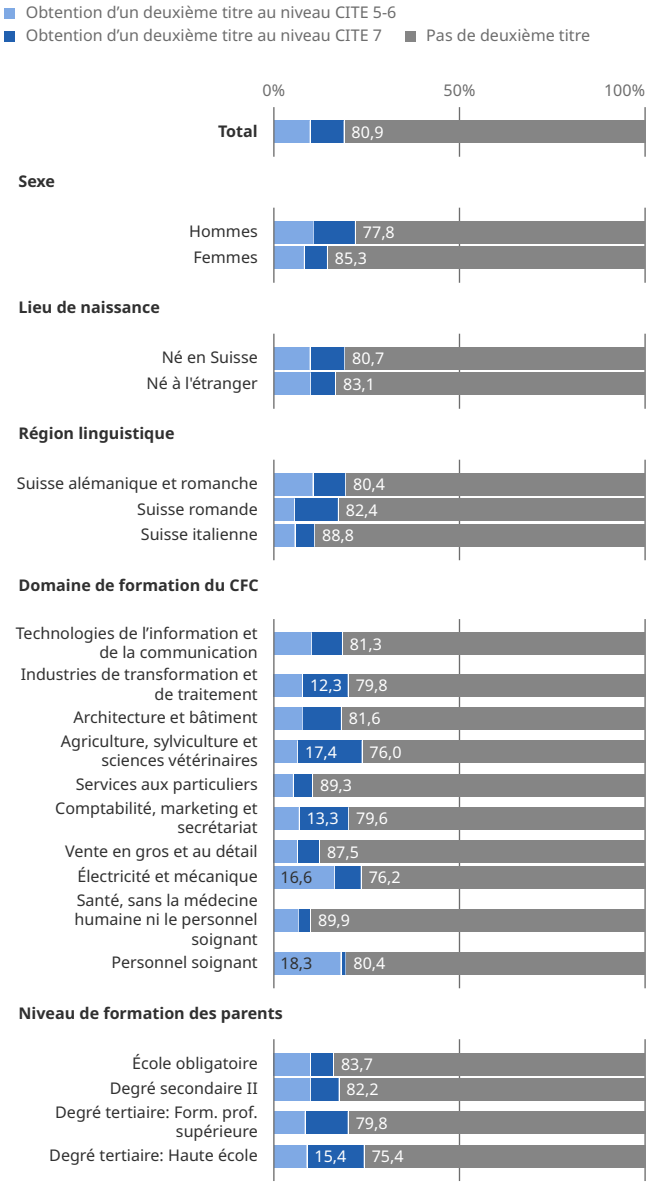
Étant donné que le premier titre est très largement au niveau CITE 6 (ou 5), la typologie distingue les groupes suivants:

1. Obtention d'un deuxième titre au niveau CITE 5–6.
2. Titre obtenu au niveau CITE 7.
3. Pas de deuxième titre.

Il est important de noter que la progression dans le degré tertiaire dépend du titre visé ou initialement obtenu, mais aussi de la branche économique et d'autre facteurs structurels. Cette publication s'intéresse au deuxième titre du point de vue sociologique, en tant qu'indicateur d'évolution de carrière qui peut être influencé par l'origine sociale.

Progression dans le degré tertiaire après un CFC obtenu en 2012 selon les dimensions d'analyse

Seuls les titulaires d'un CFC ayant déjà obtenu le premier titre du degré tertiaire (N=18 287)



Seuls les domaines comptant plus de 500 titulaires d'un CFC sont représentés, tous les domaines sont pris en compte dans le total. L'information sur le niveau de formation des parents est issue du RS, les intervalles de confiances sont disponibles sur Internet.

État des données: 07.11.2025
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04.15
© OFS 2026

[25] De plus amples informations sont disponibles sur les sites Internet suivants: www.orientation.ch, www.sbfi.admin.ch.

[26] Classification des statistiques suisses de l'éducation sur la base de Classification Internationale Type de l'Education 2011 de l'UNESCO est disponible sur le lien suivant: Fiche signalétique: Classification des statistiques suisses de l'éducation (CITE 2011)

En particulier, 10% ont obtenu un titre de même niveau et 9% un titre de niveau supérieur. Ce second titre est plus fréquent chez les hommes (22%) et dans les domaines comme «Agriculture, sylviculture et sciences vétérinaires», «Electricité et mécanique» (les deux avec 24%), et «Personnel soignant» (20%).

En outre, le domaine «Agriculture, sylviculture et sciences vétérinaires» se distingue par une part élevée (17%) d'obtention d'un titre de niveau supérieur, tandis que pour les deux autres domaines cités plus haut, l'obtention du titre du même niveau prédomine (autour de 17% et 18%). Ces résultats semblent refléter des différences en matière d'évolution de carrière selon les professions.

À l'inverse, le pourcentage de deuxième titre est en général faible pour ceux qui obtiennent moins souvent un titre du degré tertiaire (cf. graphique gr-f-15.10.04.07) : les Suisses italiens (11%) et les domaines «Services aux particuliers» (10%) ou «Vente en gros et au détail» (13%). Cependant, il est également bas chez les femmes (15%) et pour le domaine «Protection sociale» (9%), bien que ces catégories se situent autour de la valeur moyenne de la proportion de titres du degré tertiaire obtenus.

Seuls 13% des titulaires d'un CFC avec comme premier titre du degré tertiaire un diplôme ES décrochent un deuxième titre, contre autour de 20% et 21% parmi ceux avec un BF ou un bachelor HES/HEP (résultats disponibles sur Internet). En outre, alors qu'après un bachelor HES/HEP la majorité de ceux qui ont obtenu un deuxième titre ont obtenu un master (17%), l'obtention d'un titre de même niveau prédomine après un diplôme ES ou un BF (autour de 13%).

24% de ceux qui ont un parent diplômé d'une haute école obtiennent un deuxième titre du degré tertiaire

L'obtention d'un deuxième titre du degré tertiaire n'est pas associée au revenu professionnel équivalent, mais elle est significativement associée à la formation des parents. Ainsi, 25% de ceux dont au moins un parent possède un diplôme d'une haute école obtiennent un deuxième titre du degré tertiaire, contre 16% pour ceux dont les parents n'ont pas dépassé comme plus haut niveau de formation la scolarité obligatoire. Les premiers obtiennent également deux fois et demie plus souvent un titre de niveau supérieur que les seconds (environ 15% contre 6%)[27].

Autrement dit, tout comme l'obtention d'un premier titre ou le parcours jusqu'au premier titre, la trajectoire des titulaires de CFC est non seulement influencée par des aspects structurels (tels que le domaine de formation), mais aussi par des facteurs socio-économiques.

La contribution des titulaires d'un CFC à la tertiarisation de la cohorte des diplômés du degré secondaire II de 2012
Cette publication a analysé l'obtention d'un titre du degré tertiaire après un certificat fédéral de capacité (CFC) en s'intéressant aux parcours individuels de formation. Cette partie s'intéresse au potentiel des jeunes certifiés d'un CFC à répondre aux besoins du marché suisse en personnel qualifié. Plus précisément, elle examine leur contribution, dans les douze ans après leur CFC, à la tertiarisation[28] de l'ensemble de la cohorte des diplômés du degré secondaire II.

Au total, 76 250 personnes ont obtenu un premier titre[29] du degré secondaire II en 2012. Dans les 12 ans qui ont suivi, 52% de ces derniers ont obtenu un titre du degré tertiaire. Les titulaires d'un CFC ont obtenu ce titre moins souvent : 38%, contre, par exemple 91% des titulaires d'une maturité gymnasiale, 75% des titulaires d'un certificat de culture générale et 74% des titulaires d'une maturité de type I.

Leur contribution à la tertiarisation de l'ensemble de la cohorte est cependant très importante car les titulaires d'un CFC ayant obtenu un titre du degré tertiaire représentent 46% (18 287 personnes) de l'ensemble des titulaires du degré secondaire II de 2012 ayant obtenu ce titre (39 794 personnes). En termes de titres FPS, leur contribution est majeure (85% des 15 859 titres délivrés). Elle est en revanche bien moindre pour les titres des hautes écoles (20% des 23 935 titres délivrés).

Le graphique gr-f-15.10.04.16 présente ces résultats en montrant les trajectoires entre le titre du degré secondaire II et le premier titre du degré tertiaire obtenu.

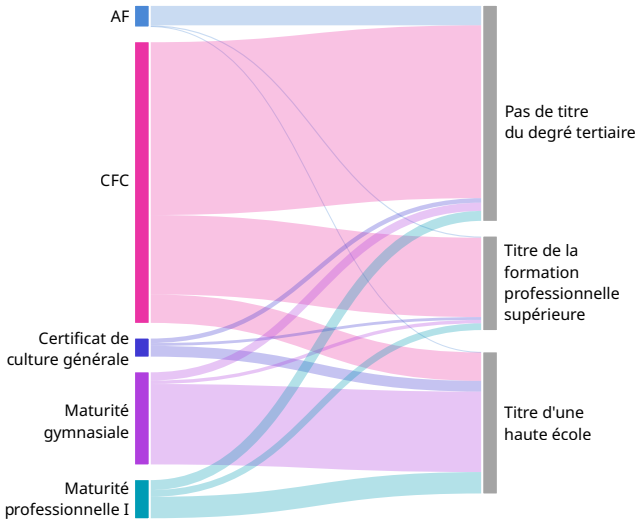
[27] Cet écart demeure lorsque l'on tient compte des autres dimensions (voir sur Internet).

[28] voir note 3, page 1

[29] Voir OFS (2018) pour les définitions. En l'occurrence, les maturités spécialisées et les maturités professionnelles de type II ne sont pas prises en compte car il ne s'agit pas de premiers titres.

Type de premier titre du degré tertiaire obtenu dans les 12 ans après un titre du degré secondaire II obtenu en 2012, selon le titre du degré secondaire II

Ensemble de la cohorte des diplômés du degré secondaire II de 2012 (N=76 250)



État des données: 07.11.2025
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04.16
© OFS 2026

Références

Boudon, R. (1975), L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles, Paris, Armand Colin.

CSRE (2023). L'éducation en Suisse – rapport 2023. Aarau: Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation.

CSRE (2026). L'éducation en Suisse – rapport 2026. Aarau: Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation.

Grønning, M. & Trede, I. (2019). Does it Matter Where they Train? Transitions into Higher Education after VET and the Role of Labour Market Segments. Social Inclusion, 7(3), 65–78.

Kriesi, I. & Leemann, R. (2020). La pression de la tertiarisation. Défis pour le système de formation le marché du travail et l'individu. Swiss academies communications Vol. 15, No 6.

Müller, M., Gollob, S., Hedinger, F. (2024): Importance et mise en œuvre de la formation continue dans les PME. Résumé des résultats. Zurich: FSEA.

OFAS (2025), Monitoring de la pauvreté, Cahier thématique «Formation et pauvreté en Suisse».

OFS (2018). Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration sur le marché du travail. Neuchâtel

OFS (2025). L'obtention d'un titre du degré secondaire II selon le contexte socio-économique des jeunes. Neuchâtel.

Rastoldo, F., Hrizi, A., & Mouad, M. (2023). La formation professionnelle initiale à Genève – État des lieux en 2022 (Éclairages n° 2). Service de la recherche en éducation (SRED).

Trede, I., Hänni, M., Leumann, S., Neumann, J., Gehret, A., Schweri, J., & Kriesi, I. (2020). Maturité professionnelle. Parcours de formation, défis et potentiels. OBS IFFP Rapport de tendance 4. Zollikofen: IFFP.

Définitions

Sources de données

La publication repose principalement sur le système de données longitudinales pour la formation LABB (2012–2024). Le RS (2010–2012) renseigne sur le niveau de formation des parents et sert à l'identification des ménages. La CdC (2010–2012) sert à construire l'indicateur de revenu professionnel du ménage (voir OFS, 2023). Enfin, les données de la STATENT apportent les informations relatives à l'entreprise formatrice au 31.12.2011 pour environ 91% des jeunes qui sont en apprentissage dual à ce moment.

Abréviations

BF	Brevet fédéral
CDC	Centrale de compensation
CFC	Certificat fédéral de capacité
DF	Diplôme fédéral
ES	École supérieure
FPS	Formation professionnelle supérieure
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HEU	Haute école universitaire
LABB	Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (www.labb.bfs.admin.ch)
MP1	Maturité Professionnelle de type 1 (pendant l'apprentissage)
MP2	Maturité Professionnelle de type 2 (après l'apprentissage)
RS	Relevé structurel
STATPOP	Statistique de la population et des ménages
STATENT	Statistique structurelle des entreprises

Éditeur	Office fédéral de la statistique (OFS) www.bfs.admin.ch/fr
Renseignements	Jana Veselá, OFS, tél. +41 58 469 00 06
Rédaction	Jana Veselá, OFS; Jacques Babel, OFS
Série	Statistique de la Suisse
Domaine	15 Éducation et science
Langue du texte original	français
Mise en page	Publishing et diffusion PUB, OFS
Graphiques	Publishing et diffusion PUB, OFS Vous trouverez également les graphiques en version interactive dans notre catalogue en ligne.
En ligne	www.statistique.admin.ch/asset/2386-2600
Numéro OFS	2386-2600
Distribution	www.publicationsfederales.admin.ch No d'art. 317.100.F
Copyright	OFS, Neuchâtel 2026 La reproduction est autorisée si la source est mentionnée.

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.admin.ch → Découvrir des thèmes → Développement durable → Le système d'indicateurs MONET 2030